

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

Comme suite à la demande présentée par la société ITM Logistique Alimentaire Internationale (ITM LAI)

**SIEGE SOCIAL** : 24, rue Auguste de Chabrières – 75737 PARIS

**NATURE DU PROJET** : Exploitation d'une plateforme logistique de stockage et de préparation.

*Pour connaître le détail des activités exercées vous pouvez consulter le dossier, comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, en mairie de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie*

**EMPLACEMENT** : route de SATOLAS ET BONCE, Les Granges – ZAE de Campanos commune de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER.

**DATE D'OUVERTURE DE L'ENQUETE** : 04/05/2016

**DATE DE CLOTURE DE L'ENQUETE** : 03/06/2016

**CONSULTATION DU DOSSIER EN MAIRIE DE** : SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

Commissaire-enquêteur titulaire : Monsieur Daniel TARTARIN, professeur de l'enseignement technique.

Commissaire-enquêteur suppléant : Madame Liliane PESQUE-URVOAS, cadre du ministère de l'écologie.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER, aux jours et heures suivants :

- 4 mai 2016	de 9h00 à 12h00	- 26 mai 2016	de 9h00 à 12h00
- 13 mai 2016	de 9h00 à 17h00	- 3 juin 2016	de 14h00 à 17h00
- 20 mai 2016	de 9h00 à 12h00		

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront adresser leurs observations :

- par lettre, à l'attention de M. le commissaire-enquêteur, à la mairie de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER
- par voie électronique, en envoyant un courriel à : [ddpp-envi@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-envi@isere.gouv.fr)

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de Mme Bénédicte GUILLEUX, (responsable Immobilier amont) de la société ITM LAI (tél : 06 79 56 64 80), ainsi qu'auprès du service protection de l'environnement de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04 56 59 49 85) ou consultée sur le site internet des services de l'état en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service protection de l'environnement, à la mairie de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER et sur le site internet des services de l'état en Isère, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.